

**DOSSIER PRÉSIDENTIELLE**

- Quelle politique fiscale sera appliquée à l'avenir? p. 2-5
- Comment améliorer notre alimentation? p. 6
- Quel type d'immigration? p. 7



- Quel avenir pour la protection sociale? p. 8-9
- Comment retourner aux racines de la laïcité? p. 10-11



- Quelle laïcité pour le travailleur social? p. 12-13
- Faut-il avoir peur de la révolution numérique? p. 14-15



- Peut-on être en bonne santé dans un milieu pollué? p. 16-17
- Quel territoire pour demain? p. 18



- Peut-on se passer des services publics? p. 19-20

QUESTION N°1

# Quelle politique fiscale sera appliquée à l'avenir ?

**HAUSSE DE LA TVA, FIN DE L'ISF... LES MESURES FISCALES PRISES CES DERNIÈRES ANNÉES OU ENVISAGÉES PÉNALISENT SOUVENT LES CLASSES MOYENNES.**

Le CNAFAL, depuis 1979, a conceptualisé et défendu l'idée et la mise en œuvre d'un revenu social garanti pour tous, appelé aujourd'hui revenu d'existence, compte tenu que l'on dénombre dans notre pays 10 millions de personnes précarisées ou pauvres. Tous ceux qui défendent cette idée s'accordent à dire que ce projet exige un préalable qui est une réforme fiscale d'envergure. L'un ne va pas sans l'autre puisqu'on ne peut financer ce type de revenu qu'en faisant un retour vers un impôt républicain de justice et d'égalité. En France, la fiscalité est fortement injuste et complètement incompréhensible, comme si on avait voulu « décourager » le citoyen de base d'y mettre son

“ Un pays qui perd sa souveraineté budgétaire, perd son indépendance politique. ”

nez. Elle est surtout marquée par des impôts indirects et l'impôt sur le revenu qui est très peu progressif. La fraude à tous les niveaux est colossale ! De plus, la Commission européenne a corseté dans le cadre du traité budgétaire européen toute marge de manœuvre. Un pays qui perd sa souveraineté budgétaire perd son indépendance politique. Si, en plus, l'Union européenne négocie des traités de libre-échange avec le continent nord-américain ayant pour clause que seuls des tribunaux de simple arbitrage adossés aux multinationales seraient compétents, c'est mettre le grand patronat aux commandes politiques !

Déjà en 2010, Gilles Carrez, député UMP, dans un rapport, indiquait que les baisses d'impôts depuis 2000 représentaient une perte annuelle de 100 milliards d'euros par an, soit l'équivalent du déficit budgétaire au nom duquel on a conduit des politiques d'austérité. Dans une posture keynésienne, on pourrait comprendre qu'il y ait des baisses d'impôts ciblées, choisies, si c'est pour relan-



Le CNAFAL a toujours été hostile à la TVA, l'impôt le plus injuste qui soit et qui frappe tout le monde, donc les plus pauvres au quotidien.

cer l'investissement et l'activité. Or, tout cela n'est effectué que pour donner des gages au marché ! Disons-le très clairement, le CNAFAL a toujours été hostile à la TVA, l'impôt le plus injuste qui soit et qui frappe tout le monde, donc les plus pauvres au quotidien.

La TVA représente 140 milliards d'euros par an de recettes, soit 50 % de la totalité des recettes fiscales. Dès 2014, au nom du rééquilibrage du déficit budgétaire, sur injonction de l'Europe, la TVA sur les transports, le logement, la restauration, est passée de 7 % à 10 %. C'est essentiellement les travailleurs au quotidien qui ont payé et paient la note : Laurent Mauduit a chiffré ce prélèvement à

428 euros annuels pour un ménage de deux enfants. Lorsqu'on sait que le revenu médian des Français se situe à 1 630 euros par mois et que selon l'étude du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) la répercussion de la hausse sur les prix est quasi intégrale, cela veut dire concrètement que plus on est désargenté, plus on paie de TVA.

En proportion de leurs revenus, les 10 % de Français les plus modestes paient une TVA deux fois plus importante que les 10 % de Français les plus riches. Le raisonnement est le même pour tout ce qui est impôt indirect et autres taxes dont Nicolas Sarkozy avait abusé : exemple, la TIPP (taxe sur les produits pétroliers). D'ailleurs, le

**Familles Laïques**  
Revue trimestrielle éditée par le CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques) • 108, avenue Ledru-Rollin • 75011 Paris  
Tél. : 01 47 00 02 40 • Fax : 01 47 00 01 86 • E-mail : cnafal@cnafal.net

Directeur de la publication et président du CNAFAL : Jean-Marie Bonnemayre •  
Chef d'édition : Jérôme Comin • Secrétaire de rédaction : Jeannine Jouanin •  
Gérant : Jean-François Chalot • Réalisation : @BAT - Tél. : 01 46 94 69 96 •  
Impression : Imprimerie Gueutier (35) • Dép. légal Presse Commission.  
Commission paritaire n° 0910G87077. ISSN 0755-4265.

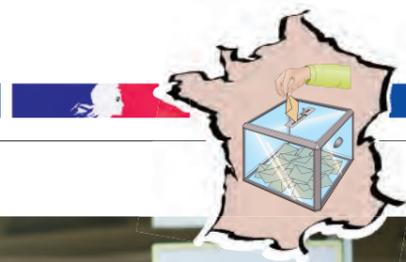
**Bulletin d'abonnement**

À retourner au CNAFAL  
108, avenue Ledru-Rollin  
75011 Paris  
ou à déposer au CDAFAL de mon département.

Nom - prénom : .....  
Adresse : .....

Je désire recevoir 4 exemplaires de *Familles Laïques* pour le prix de 5,40 € à partir du n° : .....

Je règle par chèque (postal ou bancaire) ci-joint, à l'ordre du CNAFAL.



CNAFAL s'était insurgé début 2013 lors d'une rencontre avec un haut fonctionnaire de Bercy, qui voulait encore augmenter les taxes alors que le niveau était au plus haut ! C'était une fois de plus les travailleurs qui auraient payé l'addition et nous avions pris pour exemple des difficultés, le fait que le dimanche soir nombreux étaient les travailleurs qui effectuaient un demi-plein ou ne mettaient que 15 ou 20 euros d'essence dans le réservoir, ou bien l'explosion du covoiturage pour raison d'économies plus que d'environnement ! Lorsqu'on sait, cerise sur le gâteau, que la fraude est endémique pour la TVA et est estimée à 30 milliards d'euros, la boucle est bouclée. Au lieu d'augmenter la TVA, solution facile adoptée par tous les gouvernements, mieux vaudrait améliorer le dispositif de collecte et la lutte contre la fraude.

**Le CNAFAL a toujours milité pour la constitution d'un panier dit « de la ménagère »**

avec des produits de première nécessité et dont la TVA serait abaissée à 5,5 %. À l'autre bout de la chaîne, les produits de grand luxe et tout ce qui est de l'ordre de la distinction sociale des plus riches pourraient être taxés à 30 %. Le chiffre d'affaires des produits de luxe est de l'ordre de 65 à 70 milliards d'euros en France ! Autre sujet qui fâche : la fraude fiscale organisée. Les banques françaises, dont le poids européen est très important et dont au moins trois « jouent » dans la cour mondiale, totalisent 547 filiales dans les paradis fiscaux.

Le rapport parlementaire des frères Bocquet estime entre 150 000 et 200 000 Français qui ont un compte

“ Dans les paradis fiscaux, trois mille milliards d'euros appartiendraient à des Européens. ”

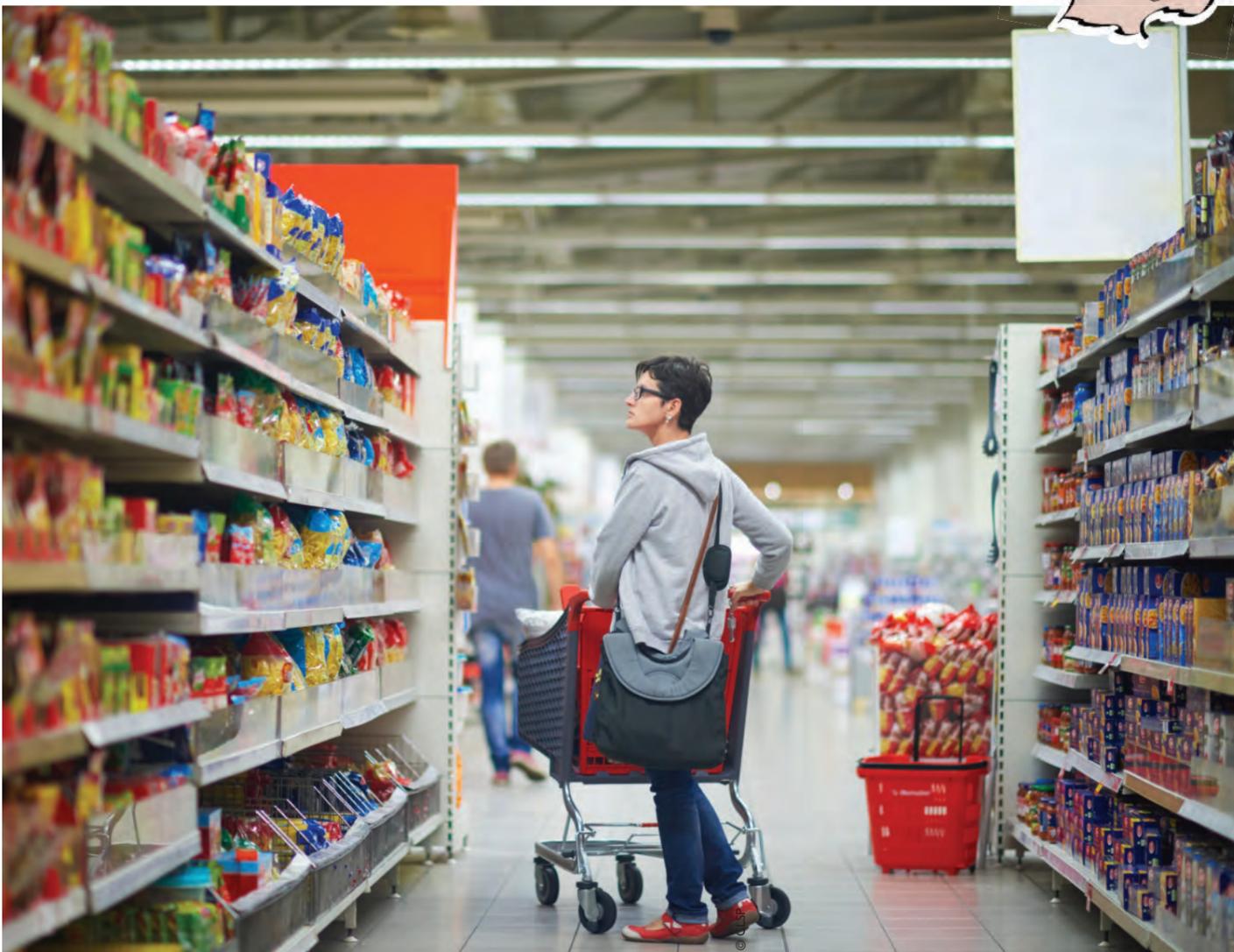
en Suisse. Le même rapport estime au bas mot le montant annuel de la fraude entre 60 et 80 milliards d'euros, soit plus que le budget consacré à l'Éducation nationale ! La Commission européenne assure que, chaque année, 1 000 milliards d'euros sont non déclarés au fisc européen, soit 140 milliards d'euros par an. Dans les paradis fiscaux, 3 000 milliards d'euros appartiendraient à des Européens. Antoine Peillon, journaliste à « La Croix », estime avec différentes sources à environ 600 milliards d'euros les « avoirs » français dissimulés, dont 360 milliards par les entreprises, le reste par des particuliers riches. Les agents des impôts ont calculé que la probabilité d'être contrôlé pour un contribuable fortuné est d'une fois tous les quarante ans !

**Au fait, et le scandale récent des « Panama Papers » ?** Curieux, le Panama avait été retiré de la liste des paradis, il y a à peine deux ans. Il a fallu le scandale pour que, au débotté, le ministre des Finances le réintègre dans la liste des paradis fiscaux ! Curieux ! L'ensemble des multinationales françaises auraient plus de 8 000 filiales



Le Panama avait été retiré de la liste des paradis fiscaux par la France, il y a à peine deux ans. Il a fallu un scandale pour que le ministre des Finances le réintègre dans sa liste noire. Dans le même temps, les classes moyennes et modestes sont pénalisées par les hausses de la TVA.

établies dans les places « off-shore », dont le Luxembourg (tiens, tiens...). La lutte contre l'évasion fiscale est une affaire de volonté politique. Une loi pourrait être adoptée interdisant aux entreprises qui ont des filiales dans les paradis fiscaux de soumissionner aux appels d'offres ! Avec l'argent repris à la fraude, on pourrait investir 10 % dans le recrutement. Lorsqu'on sait que les réductions d'impôts, les niches fiscales profitent à 85 % aux 10 % de Français les plus riches, la boucle est bouclée. L'impôt sur le revenu (IR) comportait, en 1986, quatorze tranches, ce qui permettait d'avoir une réelle progressivité, gage d'équité ! Aujourd'hui il est tombé à cinq tranches et un certain François Fillon ambitionne de le faire tomber à trois ! L'économiste français Thomas Piketty propose l'introduction d'un revenu maximum au-delà duquel la taxation serait maximale. Le patrimoine des millionnaires français a doublé en quinze ans. 60 à 70 % du patri-



moine national est entre les mains des 10 % les plus riches. Le libéralisme n'a fait qu'accélérer l'accumulation de la rente. Le patrimoine français est évalué à 9 000 milliards d'euros. Thomas Piketty parle d'un phénomène de « cumulation exclusive ». Le CNAFAL, depuis longtemps, considère qu'il y a nécessité de la pauvreté pour servir la rente financière. Pour que les rentes existent, il faut qu'il y ait précarité.

**C'est donc bien un impôt général sur le capital qu'il faut mettre en place**

et non une suppression de l'ISF qui de toute façon est devenu symbolique (5 milliards d'euros). Depuis les années 1980, c'est plus de 120 milliards d'euros qui sont passés du travail au capital. Depuis trente ans, la dérégulation des activités bancaires et la mondialisation de la finance impliquent un pouvoir accru des actionnaires avides de dividendes. Leur seul horizon, ce

sont les cours de la Bourse et dicter aux politiques leurs instructions pour accroître leur pouvoir. Pour limiter la rentabilité des dividendes et de l'actionariat, l'État pourrait là aussi fixer un seuil maximum de rentabilité. Les stock-options devraient être prohibées. Les salaires mirobolants des grands patrons devraient être cantonnés à une échelle de un à vingt : leur mérite ne devrait plus se mesurer à leur capacité à faire fructifier la valeur des actions et au versement de dividendes colossaux en fin d'année. L'Europe devrait interdire sur son territoire le rachat d'entreprise par effet dit LBO qui consiste, sans apport de capital propre, à acheter une entreprise uniquement par un effet de levier dû aux sommes empruntées sur le marché à très court terme et dont les résultats sont positifs pour, après rationalisation ou licenciements, les revendre deux à trois fois plus cher et très rapidement. ■

Jean-Marie Bonnemayre